



1% logement, obligation du patron à y cotiser

Par **Coyottee**, le **21/04/2016** à **22:19**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si l'entreprise dans laquelle je travaille cotise pour le 1% logement; mais collègues me disent non.

Sur leurs fiches de paie est noté: "URSSAF FNAL déplafonné". Qu'est ce que cela veut dire et après combien de temps dans l'entreprise peut on y prétendre?

Merci d'avance pour votre réponse, cordialement.

Par **P.M.**, le **21/04/2016** à **23:49**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier...](#)

Ne cotisent à ce que l'on appelle le 1% logement que les entreprises d'au moins 20 salariés...

Par **Coyottee**, le **25/04/2016** à **19:37**

Merci pour votre réponse. L'entreprise a effectivement bien plus de 20 salariés mais ce qui est très flou pour moi c'est cette mention "URSSAF FNAL déplafonné"; quelqu'un pourrait il me dire ce que cela veut dire svp?

Merci à tous de vos réponses .

Cordialement .

Par **P.M.**, le **25/04/2016** à **19:46**

Bonjour,

Déplafonné, cela veut dire que la cotisation est sur l'ensemble du salaire et n'est pas limités au plafond de la Sécurité Sociale...

Par **Coyottee**, le **25/04/2016** à **19:58**

Donc ,en clair ,si je comprends bien, mon entreprise cotise bien au 1%?

Désolée de mon ignorance en la matière et merci à vous de votre réponse.

Par **P.M.**, le **25/04/2016** à **21:11**

Elle cotise en tout cas apparemment au Fonds National d'Action au Logement et je pense que la lecture du dossier précédemment proposé vous a informé que ce que l'on appelait le 1% logement s'adresse aussi aux entreprises d'au moins 20 salariés comme je vous l'ai précisé.....

Par **Coyottee**, le **07/05/2016** à **16:03**

Donc ,en clair ,si je comprends bien, mon entreprise cotise bien au 1%?
Désolée de mon ignorance en la matière et merci à vous de votre réponse.

Par **P.M.**, le **07/05/2016** à **16:25**

Bonjour,
Elle cotise en tout cas apparemment au Fonds National d'Action au Logement et je pense que la lecture du dossier précédemment proposé vous a informé que ce que l'on appelait le 1% logement s'adresse aussi aux entreprises d'au moins 20 salariés comme je vous l'ai précisé.....